

## DELIBERATION (2026-4) DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Finances - Budget Assainissement : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 15 janvier 2026

**Présents** : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Absents excusés** : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Pierre DUPÊCHER.

- Vu l'article L1612-1 du CGCT, le budget 2026 n'étant pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Monsieur le Maire demande, qu'afin de procéder au mandatement de factures d'investissement avant le vote du Budget Annexe d'Assainissement 2026, il lui soit donné l'autorisation d'engager des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2025, soit 36 000 €, répartis comme suit :

Compte	Crédits ouverts
Opération 122 Travaux assainissement	33 500 €
Opération 128 Pompe de relevage	2 500 €

Ces ouvertures de crédits seront reprises aux Budget Annexe d'assainissement 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget annexe d'assainissement 2025, soit 36 000 €, afin de procéder au mandatement de factures d'investissement avant le vote du Budget 2026, selon la répartition ci-dessus.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,  
Affiché le 20 janvier 2026,  
Au registre sont les signatures,  
En Mairie de La Roche Noire, le 20 janvier 2026,  
Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Pierre DUPÊCHER.